



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 février 2023

Solaire photovoltaïque

Etude sur le potentiel solaire dans l'environnement construit

Le canton du Valais a évalué la production d'énergie solaire pouvant potentiellement être réalisée en posant de grandes installations photovoltaïques dans l'environnement construit. Ce potentiel est estimé entre 1'000 et 1'800 GWh/a. Sa valorisation permettrait de répondre aux objectifs intermédiaires 2035 de production d'électricité solaire photovoltaïque fixés par le canton dans sa stratégie énergétique. Pour exploiter ce potentiel, le canton entend adapter le Plan Directeur cantonal et identifier les mesures à prendre pour faciliter et encourager la pose d'installations solaires photovoltaïques dans l'environnement construit.

La stratégie énergétique cantonale poursuit comme vision à long terme (2060) un approvisionnement 100% renouvelable et indigène. Pour atteindre cet objectif, le Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH) a élaboré des stratégies sectorielles dans les domaines des forces hydrauliques, de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire photovoltaïque et du gaz.

La production d'électricité issue de l'énergie solaire jouera ainsi un rôle primordial dans la transition énergétique. Parallèlement aux projets de parcs solaires alpins, le SEFH s'est penché sur le potentiel offert par la pose de grandes installations solaires photovoltaïques dans l'environnement construit. Pour réaliser son analyse, il a pris en considération les installations photovoltaïques d'une surface égale ou supérieure à 200 m² offrant une capacité de production d'énergie solaire égale ou supérieure à 30 kWp.

L'évaluation s'est concentrée sur six types de grande installation : aménagements hydro-électriques (lacs de retenue et murs de barrages), grands bâtiments (toitures et façades), infrastructures routières (murs anti-bruit, galeries de tunnels, murs de soutènement, glissières de sécurité, couvertures des routes), serres, stations d'épuration des eaux usées et terrains à ciel ouvert (parkings, dépôts de matériaux, carrières, gravières, décharges, déchetteries). Les constructions offrant le plus grand potentiel de production sont les bâtiments, les infrastructures routières et les terrains à ciel ouvert. La réalisation de ces projets dépend notamment de la faisabilité technico-économique des projets, de contraintes légales, de mesures de soutien, ainsi que de l'acceptation par les communes concernées, la population et les associations de protection d'autres intérêts.

Le potentiel de production d'électricité par la construction de grandes installations solaires dans l'environnement construit est estimé entre 1'000 et 1'800 GWh/a. Sa valorisation permettrait de répondre aux objectifs cantonaux 2035 de production d'électricité solaire photovoltaïque qui se situe à 900 GWh/a.



Pour exploiter ce potentiel, le Conseil d'Etat a chargé le Département des finances et de l'énergie et le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement d'adapter le Plan Directeur cantonal et d'identifier les mesures à prendre en vue de faciliter et d'encourager la pose d'installations solaires photovoltaïques dans l'environnement construit.

Personnes de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 027 606 23 05

Joël Fournier, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, 027 606 31 05